

COMMISSION GENERALE POINT XIII

PROJET DE RESOLUTION

Soumise par la Croix-Rouge de Norvège:

La XVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge considérant qu'il est de toute première importance que les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 soient mises en vigueur aussitôt que possible, et ayant été avisée du fait regrettable que jusqu'à présent 19 pays seulement ont ratifié ou se sont conformés aux quatre Conventions précitées, la Conférence adresse un appel d'urgence aux autres pays signataires, leur demandant de hâter la ratification des Conventions de Genève du 12 août 1949, afin que ces dernières soient universellement reconnues et mises en vigueur.

Déjà secondé par: la Croix-Rouge danoise
 la Croix-Rouge finlandaise
 la Croix-Rouge italienne
 la Croix-Rouge sud-africaine
 la Croix-Rouge suédoise
 la Croix-Rouge suisse
 la Croix-Rouge yougoslave